

DOSSIER
JOSEPH-XAVIER LUZY
1807-1873

A PARTIR DE SES LETTRES A SA FAMILLE

A. LANFREY

2009

Marist and Pacific Mission History Library

Digitalisation of this text is a Marist project, which aims at making previously published works on Pacific mission history available to a global audience on open access.

Permissions have been given by the four international religious congregations and by individual copyright holders or other authorities, as appropriate.

The project was undertaken in 2020-21.

This digital version is available on open access to whoever wishes to read it. It may be stored in academic, religious and open access digital repositories and websites. Copyright is retained by the original copyright holder. The PDF file may not be used for commercial purposes.

The Marist Family in the Pacific

Marist Father (sm)

Marist Brothers (fms)

Marist Sisters (sm)

Marist Missionary Sisters (smsm)

Congregation of the Sisters of Nazareth (csn – Bougainville)

Daughters of Mary Immaculate (dmi – Solomon Islands)

Petites Filles de Marie (pfm – New Caledonia)

Sisters of Our Lady of Nazareth (soln – Fiji, Tonga, Samoa)

Marist Laity

LISTE DES LETTRES LUZY

D'après le dossier photocopié par A. Lanfrey et scanné par Tery O'Brien
à Marboz en avril 2008.

N°	date	lieu d'envoi	destinataire	adresse	signature
1	20/7/1836	Marboz	« Bien chère Mère »		Luzy Joseph
2	8/10/1836	L'Hermitage	« Mes biens chers parents »	Marboz	Luzy Joseph
3	23/7/1837	Valparaiso	Récit de voyage à ses parents		Luzy mariste
4a	12/5/1839	Wallis	« Mon cher frère »		
4b	15/5/1839 et 40	Ouvéa	« Mon bien cher frère »	Vicaire à Divonne	Luzy J.X. cathechiste
5	26/5/1842	Ouvéa	Père, mère, frères et sœurs 4 p.	Marboz	Luzy f. J.X. Cathéchiste
6	15/8/1842	Wallis	« Mes biens chers parents » + « Mon bien cher frère » 4 p.	Marboz	Luzy f. J.X. Cathéchiste
7	9/11/1843	Wallis	« Mes bien chers parents » 3 p.	Marboz	Luzy f. J.X. Cathéchiste
8	18/1/1846	Ouvéa	« Mes bien chers parents »		Luzy f J.X.
9	6/5/1850	Futuna	« Cher frère »	Fleurieux	Luzy J.X. frère
10	20/9/1850	Futuna	Père, mère, frère (Curé) et soeur	Cressin Rochefort	Luzy Joseph Marie
11	1/7/1851	Sydney	« Bien cher frère »	St. Roch	Luzy f. J. x.
12	15/7/1852	Sydney	« mon bien cher frère »	Non	Luzy f. J.X.
13	28/8/1852	Sydney	« Bien cher frère »	Cressin	Luzy f. J. M.
14	1/1/1855	Tarban Creek	« Mon bien cher frère »	Rochefort Crescent	Luzy f. J.X. s.m.
15	2/2/1856	Sydney	« Mon bien cher frère »	Cressin Rochefort	Luzy f. J.X.
16	2/3/1856	Sydney	« Mon bien cher frère »		Luzy f. J. X. s.m.
17	16/3/1856	Sydney	« Mon bien cher frère »	Cressin Rochefort	Luzy f. J.X.
18	16/5/1856	Sydney	Victorine et Marie Blanc	Marboz	Luzy f ; J. X. s.m.
19	16/5/1856	Sydney	« Bien cher frère »	Cressin Rochefort	Luzy f. J.X. s. m.
20	25/1/1856	Sydney	« Ma bien chère sœur »		Luzy f. J. X. s. m.
21	20/4/1863	Sydney	« Mon bien cher frère »	Montcet	Luzy f. J. X.
22	20/6/1864	Vilamaria	« Mon bien cher frère »	Montcet	mq. 1 p. ?
23	21/12/1865	Sydney	« Mon bien cher frère »		Luzy f. J. X. s. m.
24	20/7/1866	Sydney	« Mon bien cher frère »	Montcet	Luzy f. J. X. s. m.
25	7/9/1872	Sydney	Beau-frère, sœur, neveux et nièces		Votre père et oncle
26	20/9/ ?	Sydney	« mon bien cher frère »	Montcet	Luzy f. J. X. s. m.

JOSEPH LUZY AVANT 1836

Dans sa notice biographique imprimée le P. Poupinel note que, ayant abandonné ses études cléricales Joseph Luzy devint *factotum* à l'école cléricale de Marboz ; On y apprécie particulièrement sa charité envers les malades et « son zèle pour orner la chapelle et enrichir la sacristie », usant de « pieuses industries »... « pour obtenir le concours des bonnes âmes ». Il ajoute qu' « il passa ensuite au petit-séminaire de Belley, où les PP. Convers et Chanel lui confièrent les mêmes emplois».

Le F. Joseph Ronzon (Frères Maristes en Océanie p. 11) suppose que Luzy s'est rendu à Belley à la Toussaint 1831 quand le P. Convers y est nommé vice-recteur ou en 1833 quand le P. Maître pierre quitte Marboz pour devenir supérieur à Meximieux. Ces deux dates semblent peu adéquates : la première parce que Luzy ne figure pas comme frère présent à l'inauguration de la chapelle de la Capucinière en 1832; la seconde parce qu'on ne voit pas pourquoi le départ de Maître pierre à Meximieux aurait entraîné celui de Luzy à Belley.

Quand, dans sa lettre à Champagnat du 8 avril 1832 (OM1/246) Colin parle de créer les frères Joseph et qu'il a déjà « cinq ou six sujets » Luzy pourrait faire partie de ce groupe. Joseph Ronzon semble dans le vrai quand il suppose que J.C. Colin, dans sa lettre du 17 février 1835, parle de Luzy en proposant à Champagnat deux frères présents à Belley et « connus depuis longtemps » qui prendraient l'habit à Belley mais appartiendraient à la maison des frères. « Vous leur assigneriez un nom de religion et ils dépendraient également de vous »...

L'hypothèse d'une arrivée de Luzy à Belley à la Toussaint 1834 collerait assez bien avec sa 1^o lettre à sa famille qui manifeste qu'il a quitté Marboz depuis un certain temps. En outre, si Luzy est choisi pour la mission mariste d'Océanie entre avril-mai et septembre 1836 c'est qu'il a fait preuve des qualités nécessaires à cette tâche, non seulement aux yeux de Maître pierre et de Convers mais aussi à ceux de Colin et des Pères de Belley. On peut ajouter que si lui-même accepte une tâche qui lui coûte tant c'est qu'il y est préparé spirituellement depuis un temps assez long.

C'est indubitablement un Mariste, mais qui semble entrer assez mal dans les cadres des deux branches. En effet, les autres frères coadjuteurs paraissent n'être alors que de pieux domestiques tandis que lui-même, quelque peu frotté de culture cléricale, et évoluant depuis longtemps dans un milieu sacerdotal, semble capable de fonctions intermédiaires proches du diaconat ancien. S'il n'est pas prêtre, c'est un clerc. Enfin, ayant presque 30 ans, c'est un homme mûr.

PARTIR C'EST MOURIR UN PEU

Adieux, testament, discours consolateur

Ire. Lettre

Bien chère Mère

En versant de grands torrents de larmes, je plains votre situation; je plains vos ennuis....Mais ce qui me console c'est les grâces que le bon Dieu vous accordera ; je sais qu'il ne vous refusera rien; demandez lui tout, il vous accordera tout. Faites le sacrifice de ma personne pour lui; mon âme s'envolera au ciel, et là nous nous verrons.

Ma soeur Rosalie sera votre appui ; quel regret pour moi de pas vous soulager, vous qui avez tout fait pour moi. Mais encore une fois le bon Dieu vous aidera, il ne vous délaissera pas. Alphonse ne vous oubliera pas, il fera votre joie. Mon père quittera ses funestes boissons, il ne vous fera plus de peine. Henri sera plus obéissant, il sera plus soumis a sa femme, et tous deux vous consoleront. Mais encore le bon Dieu vous aidera; prenez patience, ayez bon courage; ne vous inquiétez de rien, et encore le bon Dieu vous aidera. Faites instruire Victorine ; si elle veut être religieuse, laissez-la faire. Rappelez-vous, ma mère ainsi que mon père, je ne vous coûte ni soldat ni mariage et pas même beaucoup d'éducation pour tout cela. De l'argent que ma grand-mère m'avait donné et duquel je pourrais disposer si je le tenais, Eh bien vous en êtes les maîtres. Mais Victorine est la plus petite ; rappelez-vous d'elle dans quelque temps si elle en a besoin. Pour (moi) je (ne) puis rien donner parce que je ne possède rien. S'il était en mon pouvoir, je penserais (?) à elle. Permettez, bien chère Mère, une petite recommandation: ce sont les petits d'Henri. Mais principalement mon petit filleul. S'il a le bonheur de devenir grand qu'il soit sage.

Bien chère Mère, depuis que je suis venu en vacance, j'aurais passé les jours et les nuits si je n'avais pas craint d'éclater en pleurs et en sanglots. Mais le bon Dieu ne me la pas permis; mais excusez-moi de toutes les peines que je vous ai causées, de tous les ennuis et embarras que je vous ai faits. Je vous en demande pardon de (tout) mon coeur, ainsi qu'à mon père, à mes frères et soeurs. Je prierai le bon Dieu autant que je le pourrai pour vous tous. Je lui offrirai souvent de mes peines pour vous tous. Demandez aussi de votre côté que le bon Dieu me donne la force, le courage de tout supporter ce qu'il m'enverra. Je finis enfin; si je voulais me croire, la nuit ne serait pas assez longue pour vous parler sans recevoir aucune réponse. Que la journée d'aujourd'hui m'est pénible de voir encore tous ces petits neveux autour de moi, puis Emile me tirant le livre que j'avais sous le bras, en disant : « Ne pars pas demain et reste ici mon oncle ». Qu'il est pénible.....

A Dieu bien chère Mère, encore une fois à Dieu puisque le bon Dieu m'appelle. Faites le sacrifice. A Dieu à toute la famille

Marboz : le 20 7^{bre} 183(6)

Luzy Joseph

COMMENTAIRE

La lettre ci-dessus nous apprend que le père, Joseph-Marie, charpentier, était porté à la boisson et que Joseph Luzy a pour frères Henri, marié et père de famille mais dont le ménage a quelques problèmes. Il y a ensuite Rosalie, Alphonse, prêtre, et Victorine, encore mineure.

Joseph Luzy vient de faire un séjour à Marboz qui a été particulièrement pénible, sa famille semblant avoir mal reçu la nouvelle de son départ. Aussi sa lettre prend-elle un ton assez funèbre : il n'y est question que de ciel, de torrents de larmes, de sacrifice.

Parce qu'on lui a certainement reproché son ingratitude, Joseph Luzy argumente : il a peu coûté en éducation, ce qui suppose qu'assez rapidement il a abandonné ses études. Comme il a tiré un bon numéro pour le service militaire, la famille n'a pas eu à lui payer un remplaçant, à moins qu'il n'ait été dispensé comme étudiant ecclésiastique. Enfin, son célibat a évité à la famille de rogner sur son patrimoine pour l'établir. De plus, il laisse de l'argent donné par la grand-mère. Il ne peut faire plus. Mais, en dépit de cette argumentation il semble partir avec un sentiment de culpabilité envers les siens. D'où sa demande de pardon et ses assurances que la famille récupérera en biens spirituels ce qu'elle perd en biens matériels et en sécurité affective.

Nous avons là une bonne idée des difficultés familiales que de nombreux missionnaires ont dû vaincre pour partir, à une époque où un tel départ était considéré comme sans retour : une sorte de deuil familial que l'évocation des grâces du ciel semble assez peu consoler. Les sentiments semblent intimement mêlés à une âpreté paysanne considérant que celui qui part trahit les intérêts du clan et même manque à ses devoirs fondamentaux de reconnaissance envers ses père et mère. Cette lettre aide donc à mieux comprendre l'attitude de nombreux missionnaires évitant de revoir leur famille avant leur départ, ou contraints de s'en aller du toit paternel comme à la dérobee.

2me. lettre sur papier à en-tête : « Ecole normale des Frères de Marie , N.D. de l'Hermitage sur St Chamond,(Loire) »

8 octobre 1836

Mes bien chers Parens

[...]

Ah ! Mes bien chers parents, soyez bien persuadés, que je ne vous oublierai pas auprès de lui (Dieu), je vous recommanderai très souvent à ses ferventes prières. Vous pouvez encore être persuadés qu'entre (malgré)le regret de vous quitter, je pars bien content. Je pars, oui, cher père et chère mère, je pars, je vais bien loin. Mais aussi que vais-je chercher ? C'est mon salut, mes bien chers parents, et le vôtre. Vous ne pouvez Me suivre..... Cependant vous le pouvez. C'est en priant le bon Dieu, en assistant très souvent a la sainte Messe, et vous marchez avec moi; tâchez d'y correspondre ; ce sont là mes désirs....

Vous aurez le plaisir de recevoir mon portrait ; le peintre de Belley, c'est-à- dire M. Amblar, vous l'enverra.

M. Convert vous fera passer de ma part 3 croix en argent dans lesquelles il y aura du bois de la vraie croix. L'authentique n'y sera pas, mais c'est la même chose, ajoutez-y foi. Il y en aura une pour vous, ma mère, et l'autre pour Rosalie..... Victorine devait vous en remettre une qui n'a point de bois dedans; vous lui prierez de l'accorder. Je suis bien aise d'en envoyer une à Clémentine qui, sans doute, n'en sera pas fâchée.

[...]

J'ai donc pris le nom de frère Joseph Xavier, parce que saint François Xavier est le protecteur des missionnaires étrangers. Priez le bon Dieu pour que je marche sur ses traces ; si j'étais si grand et si élevé dans le ciel que lui, combien j'aurais de crédit auprès de Dieu, combien je lui demanderais de choses pour vous ! Ah ! Chers parents, il me semble que je le vois déjà, je vous ferais monter au ciel de suite. Mais pour jouir du bonheur éternel que le bon Dieu nous a préparé depuis le commencement du Monde.

[...]

Voici plusieurs images de Monseigneur ; donne-les (à) qui tu voudras. Ce sont des reliques. Ici celui qui peut en avoir une est bien content. Voici encore une médaille qu'il a bénie et quelques images que je t'envoie pour remettre à qui tu voudras. C'est Mercier ou Pourcin qui les porteront. Ne m'oublie pas dans tes prières. Présente mes respects et amitiés à qui de droit. Je n'oublie pas les séminaristes ; je vous écrirai à tous du Havre; je ne vous oublie personne.

Et je vous embrasse tous du fond de mon coeur. Je n'ai pas vu Mercier j'en suis bien fâché. Je n'oublie pas les séminaristes de Marboz

Luzy Joseph

(ce qui suit est écrit de haut en bas, dans la marge gauche)

Si on oubliait de donner à Pourcin ces image que je vous parle, vous lui ferez penser; elle sont chez Madame L'Achenalle au Petit Saint Jean.

COMMENTAIRE

Cette seconde lettre est dans la continuité de la première mais insiste davantage sur les raisons spirituelles du départ et son intégration à un projet glorieux. Joseph Luzy ne part pas seul mais se situe dans la lignée de François Xavier ; il va voyager avec un évêque ; il est membre de la Société de Marie.

Son souci demeure néanmoins de compenser en quelque sorte la perte qu'elle fait par des dons symboliques de grande valeur : son portrait qui montre qu'il demeure en lien avec elle ; les reliques de la croix et les médailles, sa promesse d'assurer le salut de ses proches.

RENCONTRE AVEC LA MER ET UN CATHOLICISME BAROQUE

3^{me}. lettre

Valparaiso Le 23 juillet 1837

Récit du voyage fait par les missionnaires de la Polynésie;
Ecrit par M. Luzy mariste à ses parents.

Bien chers parents,

Voici la lettre que vous attendez depuis si longtemps. Dieu veuille qu'elle vous parvienne; je vous parlerai de notre longue traversée pour notre première destination. Nous avons fait le trajet, comme vous le savez, sur un bâtiment marchand. Voilà en peu de mots, l'idée que je puis vous donner de ma vie; il s'appelle la Delphine; il a 100 pieds de long, 30 de large, 18 à 20 de profondeur, il prenait 14 pieds d'eau; il a 3 mâts, le plus élevé a 100 pieds; quand toutes les toiles étaient dépliés, il y en avait 32 : la plus grande soutenait 300 aunes de toile; la moindre en avait 90. Il porte 390 tonneaux, un tonneau est de 2000 pesant dans ce navire. Il y avait deux chambres, celle du capitaine et l'autre pour tous les passagers, qui servait à prendre ses repas. Autour de chacune il y avait de petites chambres pour les passagers; elles avaient à peu près 6 pieds carrés, compris les deux lits ou cabanes; à la tête du navire, il y avait une autre chambre pour les matelots. Tout le reste du navire servait pour mettre les effets ou marchandises de chacun, ainsi que les comestibles nécessaires pour le voyage. Ce navire n'est pas des plus grands. J'ai vu deux frégates de guerre qui portaient 1200 tonneaux, elles avaient chacune 60 pièces de canons ; toutes les deux étaient françaises; elles doivent faire le tour du monde, l'une est appelée Vénus et l'autre Arthémis. Elles mettent peut être bien trois ans pour faire ce grand tour. Le capitaine de cette dernière, en faisant une visite à Mgr. lui a promis de le voir dans les Iles, ce sera pour nous un nouveau plaisir, et une occasion de vous donner de nos nouvelles;

[...]

Il faut cependant que je vous parle un peu des poissons et des oiseaux de la mer. Pour les oiseaux c'est une chose assez charmante à voir, surtout pour ceux qui n'y sont pas habitués. Il y en a de plusieurs espèces et en grand nombre. Les premiers que nous avons vus ressemblent aux hirondelles. Les matelots les appellent sataniques (?). Après eux viennent les Cordonniers, les Damiers, les Gohelettes(Goëlettes), les Albatros. etc. Ils sont tous bien jolis et les uns ont une grosseur vraiment extraordinaire surtout les Albatros, dont les ailes développées ont jusqu'à dix pieds de largeur (sic). On en a pris un assez grand nombre avec des hameçons. Quand aux poissons nous en avons assez vu de toutes sortes d'espèces et de grosseurs extraordinaires, depuis les poissons volants. Je peux vous nommer les bouinites (bonites), les dorades, les marsouins, les requins, jusqu'à la baleine. Nos matelots n'en ont pris que très peu et des plus petits quoique les uns fussent encore de 19 à 20 livres.

J. Luzy	Ecrits Chanel, Lettre à sa sœur Françoise, Valparaiso, 23 juillet 1837
Le 27 juin nous commençâmes à voir la terre et le 28 nous débarquâmes. Les Missionnaires français qui demeurent à Valparaiso vinrent à notre bord faire visite à Mgr. et à ses compagnons de voyage . Lorsque Mgr. entra dans leur chapelle, on entonna le Te Deum en	« Ces MM. De la congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie nous ont accueilli chez eux comme des frères. Ils sont ici en trop petit nombre pour le grand bien qu'il y aurait à faire. Leur chapelle est très fréquentée pour les offices divins, les instructions et les prières du

<p>action de grâces; un grand nombre de personnes y étaient accourues à l'occasion de l'arrivée de tant de missionnaires Nous sommes chez eux comme chez nous. Nous ne pouvons qu'être édifîés de voir combien leur chapelle est fréquentée. Tous les vendredis soir; après le chapelet et une lecture qui se fait tous les jours, les personnes se donnent la discipline, un vendredi les hommes et un vendredi les femmes. Les uns et les autres ne craignent pas de frapper bien fort. Pendant qu'ils se frappent, les lampes de l'église sont éteintes; puis l'on chante le <u>Miserere</u>. Il y a aussi une retraite tous les mois : un mois les hommes et un mois les femmes ; il y a toujours beaucoup de monde. Mgr. et M. Chanel, ainsi que deux des M.M. du Sacré Coeur ont fait un voyage à Santiago, capitale du Chili, pour rendre visite à Mgr. de ce grand diocèse. Il y a plus de 40 lieues de Valparaiso. M. Chanel y a vu une maison de retraite ; ils étaient 390 hommes dont plusieurs avaient fait 30 ou 40 lieues de chemin et même plus; ils y étaient venus pour travailler à leur salut. On peut dire qu'ils ont beaucoup de religion dans ce pays, mais faute de prêtres ils font comme ils peuvent. Les paroisses ici sont presqu'aussi grandes que les diocèses en France.</p>	<p>soir. Leurs tribunaux de la pénitence sont assiégés presque tous les jours. Ils ont aussi une maison assez vaste pur contenir jusqu'à 40 et quelques personnes. Pendant 10 jours, tous les mois, elle se remplit tout à tour d'hommes et de femmes qui y viennent soit de la ville soit de la campagne et de fort loin, pour suivre les exercices de la retraite, ce qui est la cause d'un bien extraordinaire. J'ai vu la même chose, mais beaucoup plus en grand à Santiago, capitale du Chili, située à 40 lieues de Valparaiso. Elle est due au zèle ingénieux du saint évêque de l'endroit. Les retraitants y ont été jusqu'à 500 d'une seule fois [...] Ceux que j'y ai vus étaient au nombre de 350. En assistant un soir à une instruction qui leur était donnée, je fus témoin de leurs soupirs et de leurs sanglots. A la suite d'une amende hjonorable que tous répétaient après le prédicateur qui tenait un crucifix à la main, on éteignit les cierges et les lampes. Le chant du Miserere fut le signal de la discipline, que tous se donnaient avec tant de force que je ne savais qu'en penser. Je l'avoue bien à ma honte, cet exemple de ferveur épouvanta ma faiblesse et ma lâcheté »...</p> <p>« Ces exercices de 10 jours ont lieu 2 fois par mois, pour les hommes et pour les femmes tout à tour »</p>
---	--

[...]

Je finis ici ma lettre; je ne puis vous dire quand je pourrai vous en écrire une autre ; je tâcherai de profiter de toutes les occasions qui se présenteront. Soyez toujours bien tranquille à mon sujet; je n'oublie aucune personne de ma connaissance, saluez-les bien affectueusement de ma part; Mes respects, mes amitiés, mes souvenirs à qui de droit. Priez et faites-le pour nos pauvres sauvages, pour nos missionnaires et en particulier pour celui qui sera etc.....

voilà tel qu'est l'original

COMMENTAIRE

Partir en mission c'est quitter un petit univers connu pour découvrir l'étrangeté et la diversité du monde et faire partager ses découvertes à ceux qui sont restés dans leur petit canton. Luzy semble particulièrement curieux du monde de la mer : les bateaux d'abord, qu'il décrit avec des détails techniques auxquels d'autres ne pensent pas ; la mer ensuite avec son foisonnement d'oiseaux et de poissons dont il a soin de noter les noms. C'est un technicien, qui semble avoir avec les marins une proximité plus grande que les prêtres.

Il n'est pas besoin d'être arrivés pour trouver sur sa route des peuples exotiques même s'ils sont chrétiens. Son récit des rites pénitentiels du Chili recoupe celui du P. Chanel et tous deux sont à la fois étonnés et édifîés des pratiques d'un christianisme baroque qui n'a plus guère cours en France. En même temps il évoque des pays organisés à une échelle spatiale tout autre que la France (des paroisses grandes comme des diocèses français) et un encadrement faible (peu de prêtres).

ANNEXES

1/ Louis Châtellier : La religion des pauvres p. 64...

Paolo Segneri l'ancien donne sa forme définitive à la mission baroque qu'il pratique de 1665 à 1692 dans les Etats Pontificaux et au nord de l'Italie

« Trois jours de suite, le mercredi, le jeudi, le vendredi, avaient lieu, à la nuit tombée, des processions de pénitence. On commençait par une procession autour du village à la lumière des flambeaux et en chantant les litanies. Puis les femmes étaient invitées à rentrer chez elles pendant que les hommes étaient conduits à l'église. Après une brève allocution le missionnaire se donnait vigoureusement la discipline et priait l'assistance de l'imiter. On chantait le Miserere pendant que les lanières s'abattaient sur les épaules des pénitents. De temps en temps, ceux-ci élevaient la voix pour quelque pieuse aspiration telle que « Plutôt mourir que pécher encore ».

2/ « Cahier des règles et coutumes de l'AA », Archives des jésuites de Vanves, CA 168, 85 p. (Probablement transcrit sous la Restauration)

P. 79, partie seconde. Exercice de mortification.

« Il est un exercice secret qui tient comme le milieu entre l'AA et la congrégation. Tous les membres de l'AA ont part à cet exercice ; mais tous ceux qui sont admis à cet exercice ne sont pas membres de l'AA. »

« Il se faisait autrefois dans la tribune de la confrairie des pénitens bleus. On y fut découvert ».

Depuis l'exercice se fait à St Sernin. On s'y fustige le temps d'un Miserere+les litanies de la Sainte Vierge et le De Profundis sans traîner.

« Autrefois on ne recevait des sujets qu'à la 2^o année de théologie et de congrégation. Aujourd'hui on en reçoit de la fin de la 1^o année, au moins lorsqu'ils paraissent propres pour l'AA »...Les uns sont pris de frayeur, d'autres pleurent, l'un a voulu mettre la main au couteau... Un confrère raccompagne le nouveau en lui faisant valoir les avantages de cet exercice s'il y répugne. Dans ses visites au président et à ses assistants le candidat est exhorté :

« On lui prêche l'esprit de pénitence, on encourage sa faiblesse en détruisant les idées monstrueuses qu'on se fait ordinairement de cet exercice... on lui en enseigne la manière s'il ne la connaît déjà... Plusieurs pour n'être pas instruits dans les commencements se sont frappés rudement sur les épaules, ce qui est très funeste à la santé des jeunes gens [...] d'autres se sont imaginés devoir heurter à coups redoublés leurs habits [...] ils ont presque excité le rire de tous les confrères »...

« Enfin on prend leur nom et surnom, celui de leur patrie et de leur diocèse qu'on marque sur un registre fait exprès ».

JMJAC

Ad Majorem Dei Gloriam

LE VERSANT MATERIEL ET TECHNIQUE DE LA MISSION

4me. lettre

J. M. J et A. M. D. G.

Wallis le 12 mai 1839

Mon cher frère,

J'admire la divine Providence, je la bénis, je rends mille merci (*une ligne mal photocopiée*) actions de grâces des dons qu'elle a pour nous. Si le bon Dieu t'a appelé au vicariat de Divonne, qu'il en soit mille fois béni ...

[...] *Recommandations à la famille et considérations pieuses* **A revoir**

Liste des objets qui me feront bien plaisir :

La liste originale est en trois colonnes. Je me suis permis d'établir des divisions entre les items de l'auteur.

petites haches petites pelles grand couteau	Crayons pour tracer et pour écrire.	Recettes pour faire le savon, pour faire le vinaigre, pour faire l'onguent de la mer, pour l'encre, pour les saucissons, etc...
outils pour la menuiserie : Fer de varlope, riflard Rabots 3 paires doubles plusieurs autres fers de rabots rond, doucine boudin, mouchettes, guillaume, fleuret, etc, etc;	Lancettes, bistouris etc, etc. Diafibulaire (?), diachilum(?), onguent de la mer, onguent crit(?)	pour bien faire la lessive, quel linge il faut mettre le premier et ainsi de suite, pour ne pas le brûler.
plusieurs ciseaux à mains de toutes grosseurs, sans oublier les gouges, ni les râcloirs.	taffetas d'Angleterre, pierre infernale, pierre plane pour mettre sur les plaies, du camphre, de (la) fleur de soufre, et du soufre en bâton, du poivre de noix de gale, de l'alun, de mort à mouches, etc quelques bouteilles de baume paragnet (?)	plusieurs autres recettes que vous croirez nous être nécessaires et qui ne me sont pas presents, etc, etc.....
Scie allemande, scie de scieurs de long, scie à refendre, un passe-partout ou scie en travers, avec leur monture en fer ; plusieurs autres scies me feraient bien plaisir.	Cardes pour le coton, aiguilles avec leur voie(chât ?) pour le filer. Aiguilles pour bas, aiguilles pour coudre, de grosses épingles, ciseaux. Assortiments d'alènes de cordonnier, dés pour fuseaux et pour coudre. fleuret, laine et coton noir pour	Savon, amidon, bleu à,(?) etc.....

	raccommoder les bas.	
Les accompagner des limes nécessaires et convenables.	du laiton pour chapelet.	<u>un petit pressoir pour faire l'huile. Ils se vendent 80 F(?) à Valparaiso</u>
Agrès d'établi, valet de bord, sergent (serre-joint ?), vis pour pressoir avec leur écrou.	Un peigne pour le chanvre, un outil pour l'adoucir. peigne pour les cheveux, un rasoir ou deux.....	<u>une horloge pour faire plaisir aux naturels.</u>
Mieux encore c'est de m'envoyer les instruments convenables pour les faire, pied de roi, et toise, plusieurs mèches de vilebrequin anglaises et autres de toutes grosseurs.... Tarières de différentes grosseurs,	une vie des s(ain)ts par Godescard une ste. Bible en français, Plusieurs livres de la propagation de toutes les missions, quelques mandements de Mgr. De Belley. géographie et cartes : mappemonde, France, Europe .	Sel de nitre
une grosse meule à aiguiser et quelques-unes de loraine(?) une belle pierre à repasser les rasoirs.		un canif.

Lettre 4b (attachée à la précédente)

Mon bien cher frère

Si tu veux avoir la complaisance de faire une semblable quête à celle que tu as déjà faite et plus grande si tu veux, afin que tu aies assez d'argent pour faire une caisse de tout ce j'ai marqué sur cette feuille; pour les haches qu'il y en ait de plusieurs grosseurs, mais beaucoup plus de moindre que de grosse. Pour les pelles: semblables à celle que le laboureur porte au bout de sa houlette; les grands couteaux : pour la lame, quelle ait 6, 8 à 10 pouces de long, le manche de 5 à 6 pouces, qu'ils soient tous simple. Le premier forgeron peut les faire et surtout ceux de Marboz qui auront la charité de les donner. Si tu ne peux pas tout faire cette fois, le retard ne sera pas perdu je l'espère. Tu inviteras nos anciens amis à coopérer à cette bonne œuvre. Puis ils auront part aux prières de nos chers infidèles et de celle de tous les missionnaires de l'Océanie occidentale.

Il serait joli que quelques paroisses du diocèse de Belley imitassent le demi-quart des bonnes oeuvres de la charitable ville de Ste. Etienne-en-Forez, qui fait, avec quelques paroisses d'alentour, plus de la moitié du chargement des missionnaires. Le bon Dieu veuille la conserver et la bénir, que la ste. Vierge ne l'oublie point, et qu'il en soit de même pour les personnes qui t'aideront à faire la caisse que je demande.

Mon père pourrait te remettre les scies ou autres objets qui ne lui servent plus.

Reçois Mon bien cher frère ces petites demandes pour l'amour de Dieu. Cela seul peut acheter plusieurs âmes à Dieu. Quelle sera notre récompense à la fin de nos travaux !

Ton frère tout dévoué
Luzy Fr. Joseph Xavier
catéchiste de Wallis en Polynésie

COMMENTAIRE

La mission semble avoir transformé Joseph Luzy. Il paraît à présent considérer sa famille de manière plus détachée et son esprit est accaparé par une mission dont les problèmes matériels sont multiples. Il n'hésite donc pas à susciter la générosité de son frère, vicaire à Divonne-les-Bains dans le canton de Gex tout près de la Suisse, et sans doute celle de ses paroissiens. Les objets qu'il demande représentent l'équipement de nombreux corps de métier : menuisier, chirurgien, tisserand, tailleur, blanchisseur. Ses activités de missionnaire proprement dites ne sont pas oubliées. D'ailleurs il se définit comme « catéchiste ». Ainsi la classique *Vie des Saints* de Godescard, les cartes et les livres sur la propagation des missions semblent devoir l'aider à instruire les habitants de l'île. Quant à la bible en français il pourrait s'agir de la bible de Royaumont : en fait une histoire sainte. Les mandements de l'évêque de Belley répondent à son souci de garder le contact avec ses origines.

Cette lettre met donc en évidence combien la mission n'est pas seulement la transmission de la foi, les frères étant non seulement les auxiliaires des pères, mais aussi des catéchistes et des agents sans complexe de la civilisation occidentale.

ANNEXES

1/ Extrait d'une lettre non datée de Joseph Luzy rapportée par la notice biographique du P. Poupinel :

« Depuis que je suis ici, je ne manque pas d'ouvrage ; me voilà bientôt de tous les métiers. Je peigne les petits enfants ; je fais la barbe aux hommes ; je raccommode les haillons qu'ils ont eus de quelque navire ; j'aiguise leurs rasoirs, leurs haches, leurs couteaux ; je leur apprend à filer le coton et à tricoter. Avec ces bons sauvages il faut être même un peu médecin ; je soigne quelquefois ; j'arrache les dents à ceux que [celles-ci] tourmentent trop longtemps ; je leur administre quelques petits remèdes, un peu d'eau, un peu de liqueur, et ils sont guéris. On gagne leur amitié le plus facilement du monde : il suffit de leur donner des aiguilles et des épingles, quelques bout de ruban, une chemise, une aune de calicot, etc. »

2/ Extrait d'une lettre au P. Convers le 8 novembre 1842 (Notice Poupinel p. 4):

« ...Les occupations sont toujours à peu près les mêmes. Je suis chargé de la sacristie de nos églises et oratoires de villages; je continue à faire des confessionnaux, des tables de communion, des tabernacles ; je façonne aussi des robes, des chemises et autres vêtements pour nos insulaires qui sont comme nous les enfants de Jésus et de Marie. »...

3/ 28 juillet 1837. Lettre de Jean-Baptiste-François Pompallier à Jean-Claude Colin. *D'après l'expédition, APM OOc 418.1.*

Petite feuille, papier bleu, formant quatre pages écrites, la quatrième porte aussi l'adresse.
[p. 4]

Monsieur et cher supérieur,

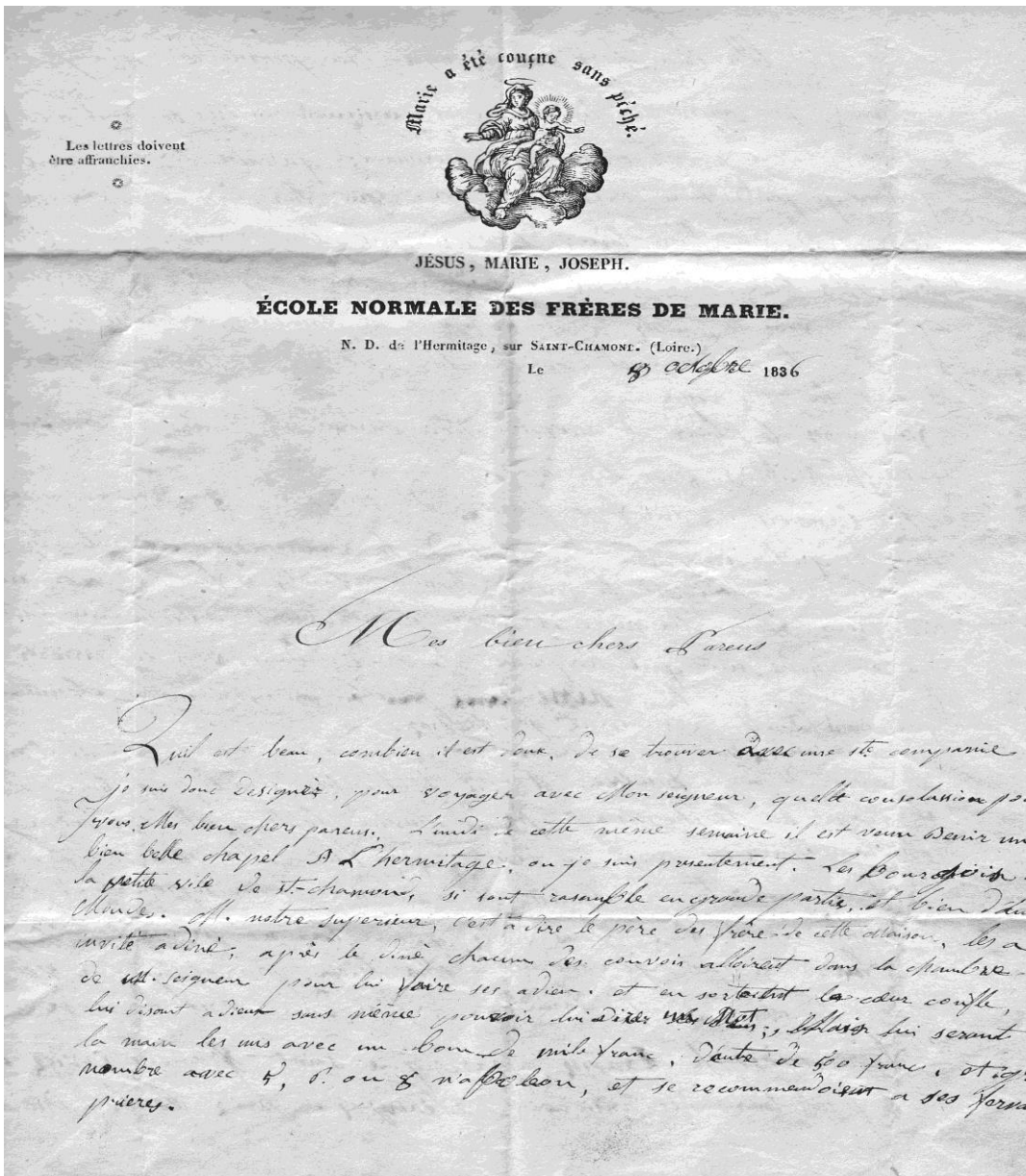
[...]

[5] Quand je vous ai dit aussi que vous pouviez envoyer autant de missionnaires que vous en pourriez trouver, je ne vous ai pas parlé des frères: il nous en faudrait quasi autant que de prêtres, ou du moins à raison de deux pour trois prêtres. Je pense bien qu'au premier et prochain envoi que vous nous ferez, le nombre des uns et des autres ne peut être fort grand, eu égard à la congrégation naissante, et au temps que demande la formation de bons religieux et de bons missionnaires et catéchistes.

[...]

[8] Quant au choix des frères, vous voudrez bien le faire **non seulement eu égard à leurs bonnes qualités, mais encore eu égard à leur industrie ou état. Vous savez que les trois que vous m'avez donnés savent l'un l'état de menuisier, l'autre, celui de tailleur et le troisième, celui de cordonnier**; jugez vous-même de ceux qu'il nous faudra pour la mission. »...

LE PAPIER A LETTRES DE L'HERMITAGE
Un document révélateur



Joseph Luzy écrit sur un papier à en-tête bien spécifique : en haut au centre, Marie sur un nuage tenant l'enfant Jésus. En demi-cercle au-dessus d'elle : « Marie a été conçue sans péché ». L'image semble donc associer trois messages fondamentaux : l'Assomption, l'Immaculée-conception et la Maternité divine de Marie. La formule écrite en-dessous (« Jésus Marie Joseph ») fait en plus référence à la Sainte Famille. La même image figure dans la première page de la règle de 1837 mais n'est entourée par aucune devise. Cependant la devise « Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'Auguste Marie Mère de N.S.J.C. » semble servir à expliciter un sens assez différent de celui qui précède. Les « Nouveaux principes de lecture » de 1838 ont la même image, sans aucune parole explicitant son sens. Les deux derniers ouvrages ont été publiés chez Guyot à Lyon et on peut supposer que l'image de l'en-tête du livre et du papier à lettres faisait partie des motifs religieux que l'imprimeur proposait à sa clientèle. Il n'est néanmoins pas négligeable que ce motif iconographique ait été choisi trois fois.

Il est en outre curieux que l'Hermitage se définisse encore en 1836 comme « Ecole normale des Frères de Marie » et non comme maison- mère ou noviciat des Petits Frères de Marie. C'est que le

titre de « Petits Frères de Marie » inauguré par le prospectus de 1824 ne s'est pas encore imposé et que, d'autre part, à la fin de la Restauration il a été question que l'Hermitage devienne l'école normale de la Loire (Zind, Nouvelles congrégations de frères, p. 415). N'ayant toujours pas reçu d'autorisation légale, Champagnat semble avoir joué sur ce fait pour donner à son établissement un caractère semi-officiel. D'ailleurs nous sommes à une époque où la distinction entre instituteur laïque et instituteur congréganiste demeure très floue.

En tout cas, une photocopie de lettre de Champagnat en 1839 (Vie du Fondateur, 1989, cahier iconographique) montre que le papier à en-tête qu'il utilise est très différent de celui qu'emploie Joseph Luzy : dans le coin gauche une image de Marie couronnée d'étoiles, les bras étendus, comme sur la médaille miraculeuse, sans aucun commentaire ; au centre : « JMJ » ; en-dessous : « N. D. de l'Hermitage sur St Chamond, Loire » en écriture cursive . Comme la lettre est adressée à un frère et non à un personnage officiel on peut en conclure que l'Hermitage a adapté son papier à lettres à une réalité : ce n'est pas une association reconnue mais un établissement privé. Même le message religieux qu'il véhicule est devenu discret.

Il resterait à dater le passage du premier au second type de papier à lettres, certainement suite à une injonction administrative dont le F. P. Sester a indiqué oralement l'existence au cours du débat sur l'exposé.

LE FINANCEMENT DE LA MISSION

Au début de sa lettre du 8 octobre 1836 Joseph Luzy déclare :

Mes bien chers Parens

Qu'il est beau, combien il est doux, de se trouver dans une s(ain)te. Compagnie ! Je suis donc désigné pour voyager avec Monseigneur. Quelle consolation pour vous, mes bien chers parens ! Lundi de cette même semaine, (3 octobre 1836) il est venu bénir une bien belle chapelle à l'Hermitage, où je suis présentement. Les bourgeois de la petite ville de St. Chamond, se sont rassemblés en grande partie, et bien du monde. M. notre Supérieur, c'est-à-dire le père des frères de cette maison, les a invités à dîner. Après le dîner chacun des convois (conviés ?) allèrent dans la chambre de M(on)Seigneur pour lui faire ses adieux, et en sortant, le coeur gonflé, lui disant adieu sans même pouvoir lui dire un mot, mais lui serrant la main, les uns avec un bon de mille francs, d'autres de 500 francs, et (un) grand nombre avec 5, 6, ou 8 napoléons, et se recommandant à ses ferventes prières.

COMMENTAIRE

Luzy semble prendre sur le vif un moyen spécifique de financer la mission auprès des milieux fortunés. On remarque un déroulement en trois temps : l'inauguration de la chapelle dont la construction a sans aucun doute été financée en grande partie par des dons et dont la bénédiction est rehaussée par la présence d'un évêque ; ensuite le repas offert en signe de remerciement ; enfin, le rite des adieux à Monseigneur accompagnés de dons importants. Il va sans dire que cette journée mémorable a été préparée de longue date et en quelque sorte traduit une sorte d'assomption du statut de l'Hermitage : non seulement un couvent de frères mais le point de départ d'une aventure missionnaire à laquelle la Société de Marie, cette « sainte compagnie » les invite à participer par leurs dons.

Luzy exagère-t-il quand il parle de ces bourgeois sortant de la rencontre avec M. Pompallier « le coeur gonflé », « lui disant adieu sans même pouvoir lui dire un mot ». Peut-être pas : on est à une époque où les sentiments s'expriment facilement. D'autre part, Mgr. Pompallier n'est pas un

inconnu pour eux : il a résidé plusieurs années à l'Hermitage et donc celui qui part, certainement pour toujours pensent-ils, est en somme l'un des leurs.

Ce passage nous invite aussi à percevoir qu'en 1836 Champagnat est un notable : dans une France de suffrage censitaire il fait partie du petit nombre des électeurs et sa maison est maintenant une œuvre qui compte. Elle semble d'ailleurs ne pas manquer de moyens, comme dix ans plus tôt, puisqu'elle est capable de régaler, pour un repas probablement plus que frugal, un grand nombre de petits, moyens et grands bourgeois.

LUZY ET LA S.M.

Le problème des ses vœux

Dans sa lettre du 20 octobre 1836 Joseph Luzy déclare à sa famille qu'il a fait ses vœux à l'Hermitage « au supérieur de la société de Marie » et a pris le nom de Frère Joseph Xavier. Il a certainement fait une partie de la retraite de l'Hermitage commencée le 3 octobre au soir et terminée le 10. Comme il déclare être parti de l'Hermitage le samedi (8 octobre) il a fait ses vœux au plus tard le 8 octobre au matin, alors que les autres frères les ont faits à la fin de la retraite le 10 octobre.

Comme sa profession ne figure pas sur les registres de vœux des Frères Maristes (Circulaires, t. 1 p. 212-213) on a pu douter qu'il ait fait son engagement en tant que frère mariste, d'autant que sa lettre montre que c'est la première fois qu'il est en contact avec l'Hermitage. Son point- de vue sur le P. Champagnat est d'ailleurs particulièrement instructif : un supérieur passablement autoritaire et peu enclin à envoyer des frères en Océanie. Cependant il figure comme PFM dans divers registres des Pères Maristes.

Après un temps d'hésitation et un certain nombre d'hypothèses il est clair que Joseph Luzy a bien fait ses vœux en tant que Frère Mariste, mais à une époque de profond bouleversement de la Société qui, comme nous allons le voir, entraîne une foule d'ambiguïtés quant aux formules d'engagement des frères.

En effet les Pères viennent de se constituer en Société de Marie à Belley les 20-24 septembre 1836 à la suite du décret de reconnaissance romain. Le P. Colin a été élu supérieur. Puis les P. Colin et Convers sont partis prêcher la retraite des frères à l'Hermitage. Durant cette retraite, les deux prédicateurs ont certainement fait état des changements survenus dans la société, probablement en en minimisant ses conséquences. De son côté Champagnat a certainement commenté la règle des frères qui sera publiée en janvier 1837.

LE REGISTRE DES VŒUX AVANT LE 10 OCTOBRE 1836

Jusqu'alors les professions des frères étaient notées dans le registre selon la formule :

« Je soussigné, frère... né... fils légitime de .dans la paroisse de âgé de , fais foi et déclare qu'avec la permission de mon R.P. supérieur, aussi soussigné pour certifier sa permission, j'ai le dans la chapelle de N.D. de l'Hermitage, avant la Ste. Communion à la Ste messe **fait secrètement, mais volontairement et librement, les trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance aux supérieurs de la Société de Marie, selon ses statuts et ses fins** ; en foi de quoi j'ai signé cet acte en présence de frère et de frère qui ont aussi signé le à N.D. de l'Hermitage. Champagnat, Sup. ; F. ... ; F...F. »

Les vœux étaient donc secrets et faits « **aux supérieurs de la SM** », ce qui indique clairement que Champagnat est seulement le supérieur des frères mais que la SM est considérée comme un directoire de prêtres sans supérieur nommé. En fait, cette formule est conforme aux « Statuts de la SM » trouvés à Belley chez les Frères de la Sainte Famille qui considèrent que les aumôniers de l'Hermitage sont une sorte de directoire dirigeant, en attendant la constitution définitive de la Société.

LE REGISTRE DES VŒUX APRES LE 10 OCTOBRE 1836

Le 10 octobre 1836 l'engagement n'est plus individuel mais collectif et surtout la formule notée sur le registre des vœux le 14 octobre est fondamentalement modifiée :

« Nous soussignés, petits frères de Marie, déclarons que le 10^o jour du mois d'octobre 1836, vers les 9 heures du matin dans la nouvelle chapelle de N.D. de l'Hermitage, à l'issue d'une retraite de huit jours, donnée par le P. Collin et le P. Convert, nous avons fait volontairement et librement avec la permission de notre R.P. Supérieur aussi soussigné et **avec les cérémonies en usage dans la Société des Frères de Marie**, les trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance **au supérieur de ladite société, selon les constitutions et les fins de l'ordre**. En foi de quoi nous avons signé cet acte le 14^o jour dudit mois de la présente année à N.D. de l'Hermitage. Champagnat ; F ; Appolinaire....Marie-Nizier...(20 frères au total).

Les vœux ne sont plus secrets, probablement parce qu'on a considéré que, la Société de Marie ayant été reconnue dans la branche des pères, cette reconnaissance rejaillit sur les autres branches. En revanche le reste de la formule est clair : ce sont des vœux faits au supérieur de la Société des Frères de Marie, c'est-à-dire Champagnat, et non au P. Colin. On notera un autre changement important : ces vœux ne sont plus faits selon les statuts et les fins de la SM mais « selon les constitutions et les fins de l'ordre », ce qui semble rappeler une conception ancienne de la SM de l'Hermitage

Mais alors, lorsque Luzy prétend qu'il a fait ses vœux « au supérieur de la Société de Marie », donc au P. Colin, n'a-t-il pas fait des vœux dans la Société de Marie et non chez les frères ?

AMBIGUITE DU RITE D'ENGAGEMENT

La solution à ce problème se trouve dans la règle de 1837 (2^o partie p. 17,) où le rituel de la cérémonie des vœux, après un dialogue avec le célébrant où il est question de l'entrée dans « la (sainte) congrégation de Marie » aboutit à la formule suivante :

« Prosterné à vos pieds, très sainte et très adorable Trinité, dans l'ardent désir de procurer votre gloire, en présence de Marie ma tendre Mère, de Saint Joseph et des autres Patrons de la Société [...] je fais volontairement et librement (pour le terme de...) les trois vœux (perpétuels) de Pauvreté, de Chasteté et d'Obéissance **au Supérieur de la dite Société de Marie, selon les constitutions et les fins de l'ordre** »...

Ainsi, quand Joseph Luzy dit qu'il a fait ses vœux « au supérieur de la Société de Marie » il fait certainement allusion à cette formule. Il est sans doute même le premier à la prononcer. Il est bien un Petit Frère de Marie.

Mais il n'est pas certain qu'il ait donné à ses vœux le même sens que les frères de l'Hermitage qui vont les prononcer ou les renouveler quelques jours après, car la cérémonie des vœux est un chef d'œuvre d'ambiguïté et finalement on ne sait si les frères entrent dans la Société de Marie ou dans celle des frères, d'autant que la formule « selon les constitutions et les fins de l'ordre » semblent renvoyer à une constitution fondamentale de la SM que la définition canonique laisse intacte à leurs yeux. Il est probable que Luzy n'ait rien vu de ce problème. On ne peut en dire autant des P. Colin, Convers et Champagnat qui semblent avoir volontairement louvoyé entre tradition et définition canonique en renvoyant à plus tard les nécessaires clarifications. Au fond, la mission d'Océanie et la poursuite de l'œuvre sont plus urgentes que les clarifications canoniques

L'absence de la profession de Luzy dans le registre des Frères Maristes peut s'expliquer par le fait que, parti avant la fin de la retraite, il n'a pu signer son acte de profession. Mais cet oubli est significatif : Luzy se serait peut-être aperçu qu'il ne s'était pas engagé pas dans la SM mais uniquement dans la Société des Frères.

LUZY ET LES FMS EN 1859

La lettre de Joseph Luzy au F. François en 1859 (voir annexe) est d'un tout autre ton que celle à sa famille en octobre 1836. Même si cette différence s'explique partiellement par le changement d'interlocuteur, il semble cette fois se considérer comme un frère de l'Hermitage (« notre T.R. Père Champagnat ») et de même, le F. François le considère comme tel.

Des indices laissent apparaître cependant que ce sentiment d'appartenance est assez ambigu puisqu'il accompagne sa signature du sigle « sm ». Ce sentiment paraît aussi tardif car, si Luzy nous apprend que le P. Champagnat lui a promis un exemplaire imprimé de la règle (de 1837), il semble ne pas savoir que celle qu'il a eue entre les mains plus tard est de 1852.

En fait, le F. Joseph Luzy semble avoir approfondi son identité de frère à Sydney où il arrive en 1851 (J. Ronzon, *Frères Maristes en Océanie* p. 15). Il semble y avoir rencontré le F. Emery, tailleur et imprimeur, retour de Nouvelle-Zélande, qui paraît avoir fait un séjour à Sydney en 1852 avant de rentrer en France (J. Ronzon, *op. cit.* P. 71). C'est alors, semble-t-il, que celui-ci lui prête les nouvelles Règles Communes (1852). Il est d'ailleurs assez significatif que le F. Luzy n'ait pas eu droit à son exemplaire, comme si, à l'Hermitage, on ne l'avait pas compté parmi les frères.

Le F. Gennade parti en Océanie en 1845 arrive à Sydney en 1853 et va y passer 40 ans (J. Ronzon p. 97). Quant au frère Augule, cordonnier, il est parti en 1857 avec le F. Emery. Il y mourra 50 ans plus tard en 1907. C'est avec eux que sont parvenus à F. Luzy, peut-être les Règles communes de 1852, et certainement la Vie du P. Champagnat (1856), le Manuel de piété (1855) et les dernières circulaires du F. François (J. Ronzon p. 110). Dans une lettre du 5 septembre 1859 au F. François (J. Ronzon p. 110-111) F. Augule déclare : « Le F. Joseph Luzy, malgré les longues années de ses travaux et de ses infirmités est encore capable de s'occuper de beaucoup de choses fort utiles à la maison ». Il porte un jugement très positif sur le F. Gennade mais est plus réservé sur le F. Emery : « Il y a des gens qui aiment le changement ».

Donc, en 1859, Joseph Luzy est avec deux frères de l'Hermitage et le F. Augule semble bien le considérer comme un des leurs, même si, dans sa lettre, il a conscience d'une société en plusieurs branches (Il évoque la neuvaine au Saint Nom de Marie « pour tous les besoins des diverses branches de la Société »).

Un autre élément a pu rapprocher J. Luzy de la société des frères: celle-ci est maintenant nombreuse, prospère et honorable puisqu'elle a été reconnue par l'Etat en 1851 et que dans la circulaire reçue le F. François informe les frères des démarches auprès de Rome pour obtenir la reconnaissance de la congrégation.

CONCLUSION

Le parcours de Joseph Luzy est donc particulièrement original. Incontestablement lié aux Pères Maristes et fort peu aux frères, il a sans aucun doute prononcé ses vœux à l'Hermitage comme frère de Marie, probablement sans comprendre les problèmes créés par la récente reconnaissance romaine des seuls pères. En tout cas, il ne semble se sentir Frère Mariste que tardivement, à Sydney, dans les années 1857-59. Pour lui, d'ailleurs, l'essentiel n'est pas de savoir s'il est de telle ou telle branche mais d'adhérer à la Société de Marie. Il semble d'ailleurs que l'Océanie soit le conservatoire privilégié d'une conception mystique de la société qui ne s'embarrasse pas de considérations canoniques. D'ailleurs la mission océanienne semble un puissant facteur d'unité de la SM en 1836 : une sorte de manière d'assumer « les constitutions et les fins de l'ordre ».

F. André Lanfrey

ANNEXES

Doc.1: 1859.03.12 Lettre de Frère LUZY au Fr. François, Sup.gén.

Villa Maria, le 12 mars 1859 Mon très Révérend Frère,

Il y a bien longtemps que je voulais vous écrire, je ne sais quelle négligence m'a retenu jusqu'à ce jour: Je suis toujours à la Procure, jouissant toujours d'une assez bonne santé pour le moment. Je ne crois pas retourner dans le centre, au milieu des sauvages que j'aime beaucoup, parce que les maladies seraient bientôt revenues. Je finirai probablement mes jours à Villa Maria, si le bon Dieu me change autrement, que sa sainte volonté soit faite. Je ne sais comment, mon très cher Frère, vous remercier et vous témoigner ma reconnaissance pour tous les soins que vous prenez pour nous.

J'ai reçu, par les chers Frères Emery et Augule, la vie de notre Très Rév. Père Champagnat. Elle m'a fait un grand plaisir; je l'ai trouvée très édifiante. Je suis fâché qu'un des Frères du 1er envoi pour l'Océanie se soit séparé de nous. J'ai aussi reçu le manuel de piété qui m'a aussi fait bien plaisir, je le trouve très édifiant. Ce sont là les seuls livres que j'ai de la Société, avec le Manuel du chrétien que le bon Père me remit à mon départ. Il m'avait promis un livre de la Règle quand il serait imprimé; je ne l'ai pas encore reçu; le cher Frère Emery, après m'en avoir donné un de votre part, mon Rev. Frère, me l'a retiré pour l'envoyer en Nouvelle Zélande, cela m'a un peu peiné. Je vous remercie des circulaires que vous avez bien la bonté de m'adresser, elles me font grand plaisir; si vous pouvez, m. t. R. Frère m'envoyer quelque autre livre de la Société, je les recevrai avec plaisir, ce me sera un souvenir toujours plus cher qui me rappellera les beaux jours passés à l'Hermitage.

Je ne puis vous donner beaucoup de nouvelles des îles, si ce n'est du cher Frère Marie Nizier qui vient d'écrire; il est toujours bien content et se porte bien, on l'aime toujours beaucoup. Pour les Frères des Navigateurs et de Fidji, on n'a point reçu de leurs nouvelles depuis que le R. Père Poupinel a fait sa visite. Il paraît cependant que tout va bien. La mission de Tonga qui avait de grandes difficultés, commence à bien aller. Tout va bien à la Procure. Genade, Emery et Augule vous présentent leurs respects, ils se portent bien. Frère Emery a des maux d'estomac; le temps ne leur dure pas; le F. Emery a pour compagnon un naturel de Futuna, il coud déjà bien. Frère Augule a un Tokelan des îles Clairences, il lui aide beaucoup à faire les souliers.

Je finis mon Très Révérend Frère en me recommandant à vos prières et à celles de tous les Frères.

Je vous salue en Jésus Marie et Joseph, et suis pour toujours vôtre tout dévoué et obéissant serviteur,

Luzy, frère J.X sm.

Docs. 2 : :Extraits de B. Bourtot, *Les frères coadjuteurs de la Société de Marie sous les généralats Colin et Favre, 1836-1885, St Priest 2001*

p. 7: Joseph Luzy ne figure pas parmi les frères présents à Belley en octobre 1832 lors de la consécration de la chapelle, ni parmi les autres recensés en 1836 et en 1839.

p. 82 : Le registre nominatif des Frères coadjuteurs établi en 1860 le nomme en troisième position, signalant son entrée en 1836 et son appartenance aux PFM.

p. 83 : Sur le registre de la maison-mère de Puylata il figure au n° 19.

p. 86 : Il figure dans le cahier « Obédiences » au n° 107, toujours avec la même mention « PFM ».